

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le **28 AVR. 2021**

ID : 083-218301091-20210330-2021\_18-DE



**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal :	10
En exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	10

Date de convocation

Date d'affichage

22 mars 2021

22 mars 2021

**SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN**

**N° 2021\_18**

L'an Deux Mille vingt et un, le vingt-deux du mois de MARS, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale.

**Présents** : Messieurs PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, et BELISAIRE Thomas, Adjoint au Maire, Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, ORSET Loic, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

**Pouvoir** : BELISAIRE Louis à PERRIMOND Bernard.

**Secrétaire de séance** : Mme BREZINA Yana

**Objet** : Recrutement des agents contractuels 2021, Piscine et Camping « Notre Dame ».

**La présente délibération modifie celle portant le n° 2021\_12 du 30 Mars 2021.**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents contractuels permettant d'assurer le bon fonctionnement des services de la piscine et du Camping « Notre-Dame » en raison de l'accroissement temporaire de l'activité communale.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3, 1° de la loi précitée, et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels :

- **Deux emplois d'opérateur des activités physiques et sportives à temps incomplet pour exercer la surveillance de la piscine du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2021,**
- **Deux emplois de Caissière : un à temps complet, et un à temps partiel, pour l'encaissement des droits d'entrées à la Piscine du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2021,**
- **Un emploi d'adjoint technique pour l'entretien des sanitaires et des mobil homes du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2021, à temps partiel (20 heures/mois),**
- **Un emploi d'adjoint technique à temps partiel pour assurer l'entretien du Camping municipal du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2021.**

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux emplois occupés et variera selon les fonctions et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

En cas de nécessité pour les besoins du service, des heures supplémentaires, et complémentaires seront effectuées par les agents à temps incomplet, sans toutefois dépasser le seuil de la durée légale du travail.

Entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création des emplois sus énumérés comme suit :

28 AVR. 2021



Par : **10** voix ; Pour : **10** voix ; Abstention : **0** voix ; Contre : **0** voix :

Par : **10** voix ; Pour : **09** voix ; Abstention : **0** voix ; Contre : **1** voix ;  
(concernant l'emploi d'adjoint technique à temps partiel pour l'entretien au Camping du 1<sup>er</sup> Juillet  
au 31 Août 2021).

- **de procéder à la création des emplois ci-dessus exposés,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de l'exercice 2021.**

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.



Le Maire,  
Nathalie PEREZ LEROUX

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le : **28 AVR. 2021**

et publication ou notification

le : **28 AVR. 2021**

Le Maire,

